



Protection de l'Enfance

Veille

Le 22 avril 2009

Contact : *Lluís Caballé*
rhonealpes@fep.asso.fr
Tel. 04 75 59 28 76

- **L'agenda de la Commission protection de l'enfance de la FEP**
- **Communiqué commun FPE-FEP sur les RASED**
- **Communiqué Uniopss, FN3S UNASEA sur les enquêtes sociales**

- **L'agenda de la Commission protection de l'enfance de la FEP**

Lors de la réunion de la Commission du 27 mars à Sète nous avons programmé nos prochaines rencontres :

13-14 mai à Pierrefonds 63. Rencontre avec l'Abej-Coquerel et travail sur le thème de la sortie des personnes ayant bénéficié d'une prise en charge ASE. (Nous profiterons de notre séjour en Picardie pour visiter le musée Calvin à Noyon)

5 juin

La Commission Protection de l'Enfance de notre fédération, organise pour la 5^{ème} année consécutive, un colloque national au **Centre Valpré de Lyon-Ecully**. Cette année nous aborderons la question des origines :

« Puis-je savoir où je vais si je ne sais pas d'où je viens ? ».

Ce colloque se tiendra le **Vendredi 5 Juin 2009**. Il s'adresse aux professionnels de la Protection de l'Enfance mais aussi à toute personne intéressée par les questions de l'éducation et de la famille.

Le programme et les fiches d'inscription peuvent être téléchargés sur notre site : www.fep.asso.fr ou directement sur : <http://www.fep.asso.fr/formation/conseil.htm>

Agenda des prochaines rencontres de la Commission :

14 octobre à Nîmes

16 décembre en Alsace à Strasbourg ou Colmar

3 février 2010 à Paris

25 et 26 mai 2010 à Saverdun

11 juin 2009 Colloque annuel à Lyon

➤ **Communiqué commun FPE-FEP sur les RASED**

Communiqué de presse Paris, le 17 avril

Les RASED ne doivent pas disparaître !

La Fédération Protestante de l'Enseignement (FPE) et la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), qui regroupe 70 établissements partenaires de l'Aide sociale à l'enfance, sont particulièrement préoccupées par le démantèlement programmé des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Elles considèrent que :

- Les RASED sont un dispositif de médiation et de remédiation pour aider les enfants qui ne trouvent pas d'emblée leur place à l'école et ceci dès la petite section de maternelle ;
- Les difficultés des élèves en souffrance à l'école se jouent sur une partition bien plus complexe que la simple difficulté passagère de compréhension. Il est donc illusoire de croire que le dispositif de soutien mis en place à l'école maternelle et élémentaire depuis la rentrée 2008 puisse remplacer l'aide apportée par les maîtres spécialisés aux élèves les plus en difficulté.
- Les RASED constituent une aide irremplaçable pour les élèves, leurs familles, les éducateurs et les enseignants.

La Fédération Protestante de l'Enseignement et la Fédération de l'Entraide Protestante demandent donc le maintien du dispositif des RASED.

Contacts presse :

Edith Tartar Goddet, Fédération Protestante de l'Enseignement : 01 39 60 02 31 ou

goddet.francois@wanadoo.fr

Simone Krebs, Fédération Protestante de l'Enseignement : fam.krebs@aliceadsl.fr

Lluis Caballé, Fédération de l'Entraide Protestante : 04 75 59 28 76 ou

rhonealpes@fep.asso.fr

➤ **Communiqué Uniopss, FN3S UNASEA sur les enquêtes sociales**

FN3S

UNASEA

Uniopss

COMMUNIQUE DE PRESSE

23 mars 2009

Conflits familiaux :

L'INTERET DE L'ENFANT AU MOINS OFFRANT !

Sans concertation et sans préavis, deux textes règlementaires mettent en péril la qualité des enquêtes sociales ordonnées par les juges des affaires familiales, outil essentiel pour arbitrer les conflits parentaux dans l'intérêt de l'enfant :

- un tarif forfaitaire est instauré, environ trois fois inférieur aux pratiques actuelles ;
- pour les réaliser, les associations sont écartées, alors que leur savoir-faire était jusqu'à présent reconnu.

Au moment où l'ensemble des professionnels des associations et des départements fêtent l'anniversaire de la loi réformant la protection de l'enfance, qui avait fait l'objet d'un vote unanime il y a deux ans et qui s'enracine enfin dans les pratiques, le gouvernement réduit l'enfant à une simple valeur vénale : un coût.

En publiant le décret n°2009-285 et l'arrêté du 12 mars 2009 -d'application immédiate- relatifs aux enquêteurs sociaux et à la tarification des enquêtes sociales en matière civile, l'Etat renonce à son rôle de garant de protection de tous les enfants et de la cellule familiale au profit d'une normalisation administrative et financière.

La Chancellerie se livre ainsi à un encadrement de la liberté d'appréciation des juges aux affaires familiales et inscrit l'action des professionnels des associations dans une logique strictement gestionnaire.

En effet :

- *en divisant arbitrairement par trois la rémunération des prestations, l'Etat réduit l'enquête sociale en faveur des enfants à un simple relevé d'informations ;*
- *en ne garantissant plus le versement de la rémunération de l'enquête sociale, l'Etat prend la lourde responsabilité de fragiliser l'organisation des services ;*
- *en excluant toute une catégorie de services de la liste des enquêteurs sociaux, l'Etat livre les enquêtes à un marché non professionnel et se prive ainsi d'un savoir-faire associatif. Les associations se retrouvent contraintes à licencier immédiatement leurs professionnels qualifiés.*

Engagées dans leurs missions d'intérêt général et fortes de leurs convictions, les associations s'opposent à une telle politique dans laquelle l'Etat ne concourt plus à la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les enseignements du drame d'Outreau sont-ils déjà oubliés ?

En conséquence, les associations ici signataires demandent l'abrogation de ce décret et l'ouverture immédiate d'une négociation avec le Ministère de la Justice pour définir, en toute clarté et transparence, les partenariats, les objectifs et le coût réel de l'enquête sociale en matière civile. **Toutes les familles et tous les enfants risquent demain d'être les victimes d'une justice au rabais.**

Contact FN3S : Didier VILLAIN – 04 68 84 59 03 Contact UNASEA : Michel FRANZA – 01 45 83 50 60 Contact Uniopss : Anne DEGROUX – 01 53 36 35 06